

Zeitschrift:	Schweizer Volkskunde : Korrespondenzblatt der Schweizerischen Gesellschaft für Volkskunde
Herausgeber:	Schweizerische Gesellschaft für Volkskunde
Band:	20 (1930)
Heft:	8-9
Artikel:	Anciennes coutumes relatives à la célébration des funérailles, au Pays-d'Enhaut
Autor:	Henchoz, E.
DOI:	https://doi.org/10.5169/seals-1004927

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 13.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

**Anciennes coutumes relatives à la célébration des funérailles,
au Pays-d'Enhaut**

par E. HENCHOUZ (Château-d'Oex).

Dans les siècles passés, l'ensemble des cérémonies civiles et religieuses qui s'accomplissaient à l'occasion de la sépulture d'une personne étaient devenues au Pays-d'Enhaut si empreintes de couleur locale, qu'elles y constituèrent une coutume aux profondes racines.

Le rite de ces cérémonies funéraires était parfaitement défini: les invitations, le repas, l'oraison et le cortège funèbre, puis le retour à la maison mortuaire pour un deuxième repas.

Toute la parenté était conviée à la cérémonie. Pour satisfaire aux convenances, il ne fallait oublier personne. On établissait avec le plus grand soin la liste de tous les parents, oncles, tantes, cousins et cousines, germains et «remués de germains»¹⁾, petits et arrières petits cousins, les amis, les voisins, sans oublier les parrains et marraines. L'éveil de tous ces noms suscitait tant de souvenirs, provoquait tant de conversations, que quelques heures s'écoulaient bien sans que la tristesse régnât seule au logis.

La liste recopiée était confiée à un messager, qui allait de maison en maison, dans tout le district, présenter les invitations.

Au village du défunt il se trouvait toujours un homme acceptant cette mission. C'était en général le fils d'une pauvre veuve, ou un estropié, en quête de gagner quelques sous. La gratification accordée dans ces occasions ne variait pas: c'était «une pièce» (cinq francs). Dans ces temps où l'argent ne roulait pas beaucoup dans nos milieux campagnards, cette gratification était considérée comme une grande faveur.

La tournée à faire était longue; deux jours ne suffisaient pas parfois pour l'achever. Dans chaque maison, l'hospitalité proverbiale du montagnard voulait exercer ses effets. Le messager ne pouvait guère refuser toutes les invitations: «Entrez un instant, pendant qu'on va vous faire une goutte de chaud», et puis comment ça a-t-y été? A-t-il bien souffert? La famille est-elle bien triste? L'homme à la liste savait répondre à toutes les demandes, dût-il y mettre de son cru. Il pouvait même renseigner les plus curieux sur les questions

¹⁾ Remué de germain = descendant des cousins germains.

d'héritage. Notre homme rentrait le soir, les jambes lasses, avec la satisfaction d'avoir rempli consciencieusement sa grave mission, content d'avoir « cotergé »¹⁾ avec tant de monde, il avait été écouté, questionné, il sentait son importance.

La mère, alors, voyant l'étranger sur le seuil
Va pour le recevoir. Le messager de deuil:
« Votre cousine, hélas! la nuit d'hier est morte,
Dit-il aux écoutants, en refermant la porte.
On l'enterre demain, à trois heures. Je viens
Inviter les parents; et vous êtes des siens.
Sa grand'mère et la vôtre étaient, je crois, germanines.
Il faut se résigner: tous n'ont-ils pas leurs peines?
Et cette pauvre fille, hélas! a tant souffert!
Ainsi parla le messager,
S'interrompant souvent pour boire ou pour manger.

(« Le Messager », Juste Olivier.)

Au jour fixé, dès dix heures du matin, le monde affluait à la maison mortuaire. L'abstention d'une personne invitée à la cérémonie était considérée, à moins de circonstances majeures, comme un affront fait à la famille du mort. L'oraison funèbre devant commencer à midi, tous se hâtaient car l'agape, que l'on désignait par le vocable « *chatamot* »²⁾, devait être terminée pour l'arrivée du ministre.

La grande cuisine, avec sa porte ouvrant sur le pré, crépite des deux feux de son foyer. Les étincelles jouent le long des crêmaillères. Dans le coquemar et le chauderon reluisants l'eau bout et rejaillit sur les bûches flambantes. La chambre de ménage est arrangée de façon à pouvoir placer beaucoup de monde, comme pour les noces et les baptêmes. La réserve de planches, prêté sous l'auvent, permet de dresser, dans la chambre, des tables de fortune, étroites et longues, que l'on place en général parallèlement à la grande rangée des fenêtres³). On les recouvre de nappes, tissées au pays et utilisées seulement pour ces circonstances.

¹⁾Cotergé, de « cotterd », coterie, réunion de quelques personnes, le soir, pour causer. Ici, prend le sens de bavardage. — ²⁾ Le vocable « *chatamot* » désignant ces repas d'enterrement n'est plus connu de nos gens, même des plus avertis et des bons patoisants. Il s'est perdu dans la nuit des temps. Le Glossaire des patois, de BRIDEL, en donne la signification suivante: *chatamot*, ou *tschatamo* = repas de funérailles défendu inutilement par les lois de police. Hébreu, chata, bibit; mout, mori: c'est le vin de la mort. — ³⁾ La grande chambre de nos anciennes maisons des XVII et XVIII^e siècles avait, sur un seul côté, quatre ou cinq fenêtres.

La rusticité de la pièce et des choses qui la meublent n'est certes pas troublée par l'apparat d'un service compliqué. Sur les tables, des « verres à côtes » marquent la place des convives. Des couteaux encore, et c'est tout! Sur des plats d'étain se dressent de superbes quartiers de fromage... deux sortes: le tendre, apporté tout droit de la cave, le dur, ayant déjà séjourné un quart de siècle peut-être au grenier.

Pour recevoir autant de monde, les meubles et ustensiles du seul ménage n'auraient pu suffire. On allait emprunter chez le voisin verres, couteaux, chaises et tabourets. Une fois toutes les places occupées, ceux qui n'avaient pu se caser au premier tour, attendaient sur le pré, en devisant; car l'espace pour loger toute à la fois cette nombreuse assistance, souvent manquait. Ces rendez-vous, si tristes qu'ils fussent en eux-mêmes, devenaient des occasions presque uniques de se rencontrer; rien d'étonnant donc, que nos pères en aient profité pour fraterniser et renouer les relations entre parents.

Le menu de ces « chatamots », pain, fromage et vin, ne variait ni de la maison du riche à celle du pauvre, ni du ménage villageois au ménage campagnard. Pas de choses recherchées et cependant, nos robustes montagnards, mis en appétit par le vin, se laissaient facilement tenter par l'invitation d'un second tour à la table. Chacun se servait personnellement et à son aise, sur les pressantes recommandations des hôtes du logis: « Servez-vous, profitez, faut pas vous gêner, il fait tant chaud ou il fait tant froid, vous aurez un tant grand bout pour vous en retourner », etc.

Monsieur le Ministre arrivait, lui, à midi moins un quart. Il faisait aussi honneur à ce repas traditionnel, usant avec sagesse et modération des mets présentés.

Sur un signe de ralliement, toute la parenté et les femmes se massaient dans la chambre et la cuisine pour ouïr le prêche. Le pasteur savait trouver un poste qui lui permit de se faire entendre des hommes qui n'avaient pu trouver place à l'intérieur. Là, devant la maison, chacun occupait un siège à sa fantaisie: qui sur la haie du jardin ou sur l'escalier de la galerie, qui sur le tas de planches ou sur « la pile à enchaple »¹).

Après la dernière prière, six robustes gars, qui se sont concertés, se détachent de la foule et viennent offrir leurs services comme porteurs. Le cercueil, en planches de sapin,

¹) La pile à enchaple = plot de bois sur lequel on bat la faux.

de forme et de simplicité rustiques, fait sur commande par le menuisier du village, quand le défunt n'en était pas le propre artisan, était placé sur le brancard.

Il fallait aller à pied, une heure, deux heures, quelquefois trois; la tâche des porteurs était rude, car on allait, à la force des bras tout le long du chemin, jusque là-haut sur la petite colline, dans le cimetière envahi d'herbes, qui se blottit sous les ormeaux séculaires, entourant l'Eglise paroissiale.

Certains trajets difficiles, ainsi la descente des hauts vallons, par de mauvaises charrières, ou sur les pentes gazonnées, autorisaient, pour le transport du mort, l'emploi de la luge à bras, appelée «*guitze*». Et on «*gaitzait*» le mort, tout comme du bois ou du foin. D'où, l'anecdote suivante que l'on contait ici, plaisamment, il y a quelque trente ans:

Le médecin n'avait pas toujours le temps de se rendre, pour la visite légale, à la maison mortuaire; il attendait pour cela le convoi, au bas de la charrière, à son débouché sur la grande route. Etant enfant, nous nous souvenons d'avoir vu, plus d'une fois, le seul médecin de l'endroit faire les constatations d'usage au pont de «La Torneresse». Le cercueil était ouvert, puis refermé, et le convoi se remettait en marche, après avoir transbordé la bière de la luge sur le brancard mortuaire. La coutume locale n'admettait pas le transport par char, ce n'est que très tard, et dans quelques cas, que l'on utilisa, en guise de corbillard, des chars à ridelles, attelés d'un cheval ou d'une jument qui ne devait point être pleine; on arrivait ainsi jusqu'à la porte du cimetière.

Le convoi avançait à l'allure mesurée des porteurs. Les hommes, tous en habit de cérémonie, redingote noire et chapeau haut de forme, appelé ici communément «*tube*», bourrent leur pipe et la fument, tout comme s'ils allaient à la foire. Les femmes vêtues de noir suivent les hommes; celles qui ont des nourrissons les portent au bras et les allaitent au bord de la fosse¹⁾. Les conversations banales, où les qualités du bétail et les intérêts matériels étaient les principaux sujets, elles dissipaien bien vite l'amertume des salutaires réflexions que devaient faire naître pareilles circonstances.

Au cimetière, après la cérémonie des derniers honneurs qui ne se célébrait que par le recueillement de la foule autour

¹⁾Ces cas cependant étaient rares et cette dernière pratique s'est perdue assez tôt; au Pays-d'Enhaut plus tôt encore que chez nos voisins des Ormonts.

de la fosse à l'ouïe d'une prière, le pasteur invitait tout le monde à retourner à la maison mortuaire pour y prendre le goûter.

A ce second repas, on offrait du café au lait, du pain, du fromage, et du beurre plus rarement. Ici encore, sans risquer de manquer à ce que l'on voulait appeler les convenances, on ne pouvait se soustraire à cette invitation. Cependant l'éloignement du domicile de la famille en deuil, ou une trop grande distance pour le retour, dispensait dans ces cas une partie de l'assistance de cette obligation.

A l'heure de «gouverner»¹⁾, chacun rentrait chez soi. Il arrivait parfois, qu'après le café au lait, on recommençait à boire du vin; c'est à ce moment surtout qu'il y a eu des abus fort regrettables, et de ces noces de tous les «grands diables»²⁾.

Ces abus étaient cependant des exceptions, on s'est plu à les exagérer. Il est néanmoins vrai que dans ces repas, on buvait trop, on mangeait trop. La coutume des repas de funérailles est née de la nécessité d'offrir à des gens qui avaient fait une grande marche pour se rendre à un enterrement, l'indispensable subsistance. De la simplicité du début, on en est arrivé à l'exagération. Chacun voulait se surpasser, et c'était à qui détiendrait le record de la plus large hospitalité. A quelle époque ces repas s'étant progressivement implantés dans les usages, ont-ils pris force de tradition? Il y aurait là matière à recherches intéressantes et certainement délicates, que nous ne pouvons aborder dans un article où nous voulons surtout décrire certaines coutumes locales.

Pour les familles dans la gêne, un enterrement était une cause d'endettement. Avec le peu d'argent sonnant que l'on gagnait alors, une dette, fût-elle de cent francs, grevait sérieusement le budget d'une année.

Les familles aisées, par contre, conservaient, longtemps à l'avance, les pièces de fromage nécessaires «au repas»; c'était toujours les meilleures pièces et elles étaient recommandées aux bons soins de la famille.

Ces rites funéraires se sont profondément modifiés au cours du temps, jusqu'au moment où ils sombrèrent complètement sous les attaques des moralistes, tout en laissant des traces de leur existence. On modifia d'abord le menu. Les produits de l'alpage, le bon pain de ménage et le jus de la

¹⁾ Soigner le bétail. — ²⁾ Imprécation trop communément employée au Pays-d'Enhaut, qui nous a valu d'être surnommés comme tels, par les gens de Montreux.

treille furent remplacés par les «petits-pains» du boulanger et le thé de Chine. Dans certains villages du district, on s'est mis à faire cuire pour ces circonstances de petites pièces de pâtisserie que l'on appelait, à cause de leur forme en «S» ou en «C», des «crochets».

Il n'y eut bientôt plus que les parents habitant à une grande distance du domicile mortuaire qui étaient attendus pour le repas de dix heures.

Les ministres usèrent d'un moyen simple et efficace pour combattre de tels repas, ils changèrent l'heure du culte, fixant celui-ci soit vers dix heures, soit au début de l'après-midi.

Le culte de l'après-midi avait lieu trop tard pour laisser un temps suffisant à la cérémonie, au repas, et au retour de chacun.

Quant au culte à dix heures, il ne permettait pas d'organiser un repas funéraire plus tôt; seul le second repas, et le moindre, subsista donc, pour disparaître enfin il y a une vingtaine d'années.

Que reste-t-il de l'ensemble de ces traditions funéraires?

Nous avons dit ce qu'il était advenu des «repas». Nous pouvons noter encore que l'habit de cérémonie n'est plus de rigueur. Les femmes, cependant, conformément à l'ancien usage, suivent, chez nous, le convoi funèbre.

Les rites que nous avons décrits, pratiqués pendant bien des siècles avec toute la simplicité et l'hospitalité montagnarde, se justifiaient pleinement dans un temps où les relations entre villages et entre pays voisins étaient rares et difficiles. Mais l'observance moins stricte de ces rites, les abus commis, ont tué la plupart de ces coutumes sans qu'elles fussent regrettées, même des plus fervents partisans de nos anciennes traditions.

Sobriquets et farces scolaires

(entre 1850 et 1870)

par HENRI MERCIER, Genève.

Si l'usage de donner des sobriquets aux maîtres et aux professeurs persiste en général, à travers les âges, dans les écoles, collèges et gymnases, il semble, du moins au Collège de Genève, que les surnoms entre camarades sont moins fréquents qu'autrefois. Dans le «bon» vieux temps, chaque condisciple était blasonné et l'épithète, malicieuse ou non,